

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03 SEPTEMBRE 2018



Samedi 15 septembre à l'occasion des journées du patrimoine La Maison de Joannès située à Montméry, sur la commune déléguée de La Côte d'Aime, ouvrait « sa porte » au public.

Une vingtaine de visiteurs dans un premier temps a pu découvrir ce lieu rempli d'objets d'antan et de souvenirs du début du siècle dernier. Puis, en fin d'après-midi, arrivée des personnes participant à la balade originale sur le Versant du soleil organisée par la Facim et animée musicalement par les Piplettes : découverte des paysages, de l'église de Valezan et de la chapelle baroque de Picolard, puis petite pause dans un pré de Montméry pour y pousser la chansonnette ! Puis direction La maison de Joannès qui retrouvait une seconde vie, remplie de chaleur humaine et du son des flûtes traversières. Visite commentée tous les jeudis sur réservation au 07 66 09 78 94. Tout public. Participation libre.



la Plagne Tarentaise

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit

Le 3 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, EMPRIN Sylvie, LIZEROUX Marion, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BROCHE Richard, DANCRE Francis, LUISET René, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

M. BUTHOD GARÇON Freddy, 3e adjoint (pouvoir à RENAUD Daniel)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à POUSSIN Roger), GIROD GEDDA Isabelle (pouvoir à BUTHOD Maryse), MARCHAND MAILLET Patricia (TRESALLET Anthony), MICHELAS Corine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), conseillères municipales

MM. CLEYRAT Christian, OUGIER Raphaël (pouvoir à MEREL Patrice), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à LUISET René), conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, KOUMANOV Stefan, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER-SIMONIN Joël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Véronique Gensac est élue secrétaire de séance

En préambule, monsieur le maire présente madame Claire MAUDUIT FROMAGET, nouvelle responsable du service urbanisme, en remplacement de monsieur Jacques Vibert, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Administration générale

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS « ACCUEIL VACANCIERS »

Madame Christiane CHARRIÈRE présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du multi accueil les p'tits bonnets pour l'accueil des vacanciers (halte-garderie). Elle rappelle qu'il y a lieu de le valider annuellement. Le conseil approuve le règlement intérieur du multi accueil les p'tits bonnets pour l'accueil des vacanciers tel qu'il lui est présenté. (Votants : 39, pour : 39)

2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Considérant l'arrêt des temps d'activités périscolaires à la rentrée 2018-2019, madame Christiane CHARRIÈRE explique qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires. Elle rappelle qu'un document unique pour l'ensemble des accueils de la commune

de La Plagne Tarentaise a été réalisé.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires de la commune de la Plagne Tarentaise tel qu'il lui est présenté. (Votants : 39, pour : 39)

3. NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Madame Fabienne ASTIER, présidente de la régie de transport public de personnes, indique qu'elle a reçu, accompagnée de monsieur Gérard MONTILLET, adjoint au maire, de la directrice générale des services et de la directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, deux candidats pour le poste de directeur de la régie. À l'issue de ces entretiens, il s'avère que la candidature la plus qualifiée pour le poste de directeur est celle de monsieur Joël BÉRARD.

Madame Fabienne ASTIER propose donc de le nommer pour exploiter la régie de transport.

Le conseil municipal municipal décide de désigner monsieur Joël BÉRARD, directeur de la régie de transport public de personnes de La Plagne Tarentaise à compter du 4 septembre 2018. (Votants : 39, pour : 37, abstentions : 2 Maryse BUTHOD + pouvoir Isabelle GIROD GEDDA)

Finances

4. RÉVISION DU TARIF DES LOYERS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que les loyers des appartements de la commune déléguée de Valezan avaient été fixés par délibération de la commune historique en 2014. Afin d'uniformiser ces loyers avec les autres communes historiques de La Plagne Tarentaise, il convient donc, suite au changement de locataires, de procéder aux révisions suivantes au 1er juillet 2018, selon l'indice INSEE :

	Loyer mensuel au 1er juillet 2018
Appartement T3 mairie de Valezan	506.14 euros
Appartement T4 mairie de Valezan	606.29 euros
Appartement T2 école de Valezan	304.86 euros

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs des loyers mensuels des appartements de la commune déléguée de Valezan comme présentés ci-dessus à partir du 1er juillet 2018. (Votants : 39, pour : 39)

Ressources humaines

En préambule du chapitre ressources humaines, monsieur Pierre GONTHIER tient à rappeler que les postes permanents ou en contrat à durée déterminée sont ouverts par délibération.

Pour les postes non permanents (en CDD) la délibération stipule :

- la date d'ouverture du poste,
- le temps de travail,
- la date de fin de contrat.

Ainsi, pour les CDD, les « fermetures » de postes ne nécessitent pas une approbation en conseil municipal, car toutes les informations sont déjà stipulées dans les délibérations.

Une nouvelle délibération n'est donc pas nécessaire, le poste étant de fait clôturé à la date de fin de contrat figurant sur la délibération.

5. CRÉATION DES POSTES SAISONNIERS POUR L'HIVER 2018-2019 - SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle la nécessité de recruter des agents saisonniers, comme chaque hiver, pour renforcer entre autres les effectifs de la voirie hivernale, afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté. Après avis de la commission ressources humaines du 13 juin 2018, il propose ainsi la création des postes comme suit :

- 15 postes saisonniers au grade d'adjoint technique territorial du 03 décembre 2018 au 31 mars 2019 (renouvelables si besoin jusqu'au 20 avril 2019) - temps de travail 35h.

Le conseil municipal approuve la création de 15 postes d'adjoints techniques territoriaux saisonniers du 3 décembre 2018 au 31 mars 2019 dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 39, pour : 39)

6. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE — POSTE PÉRISCOLAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur Pierre GONTHIER explique que la nouvelle organisation des rythmes scolaires, avec l'arrêt des temps d'activités périscolaires, oblige à revoir l'organisation des services périscolaires.

A ce titre, il propose ainsi la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique comme suit :

- modifier le temps de travail annualisé à 18h56 de cet agent pour le porter à 20.60 heures annualisées.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail d'un agent au grade d'adjoint technique comme énoncée ci-dessus. (Votants : 39, pour : 39)

7. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET

Après avoir rappelé la nouvelle organisation des rythmes scolaires, monsieur Pierre GONTHIER explique que la cuisine centrale va également fournir les repas de l'école de Montchavin en intersaison.

A ce titre, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant aux missions de l'agent qui assurera ce poste.

Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet créé initialement pour une durée maximale de 24 heures par semaine à une durée hebdomadaire de travail de 25.70 heures hebdomadaires annualisées à compter du 15 septembre 2018.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet comme énoncée ci-dessus. (Votants : 39, pour : 39)

8. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PÉRI ET EXTRASCOLAIRE - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITÉ — TEMPS NON COMPLET 14,06H SUR 12 MOIS

Après avoir rappelé la nouvelle organisation des rythmes scolaires, monsieur Pierre GONTHIER informe de la nécessité de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour les accueils péri et extrascolaires.

Ainsi, il propose la création du poste suivant :

- un adjoint d'animation pour la période du 4 septembre 2018 au 3 septembre 2019 - 14.06 heures hebdomadaires annualisées.

Monsieur Pierre GONTHIER ajoute que le travail s'effectuera en cycles compte tenu de l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires, ainsi que la saisonnalité de ce service. La base de rémunération est de 14.06 heures hebdomadaires. L'agent effectuera ses missions au restaurant scolaire de la commune historique de Macot La Plagne et à la garderie périscolaire (un soir par semaine). L'annualisation permet à l'agent d'intégrer également les équipes du centre de loisirs.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 39, pour : 39)

9. AUTORISATION À RECRUTER DES VACATAIRES POUR LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transports publics, madame Fabienne ASTIER explique qu'il est possible d'avoir recours à des personnels vacataires en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Elle précise que les personnels recrutés dans ce cadre seront contractuels de droit privé.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à recruter des vacataires pour la régie de transport public de personnes en cas de besoin. (Votants : 39, pour : 37, abstentions : 2 Maryse BUTHOD + pouvoir Isabelle GIROD GEDDA)

10. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITÉ - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN MOIS

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que chaque année, un agent est embauché pour renforcer l'équipe des espaces verts du mois de mai au mois d'octobre.

Son contrat ne pouvant excéder 5 mois, il est nécessaire de le prolonger d'un mois pour les besoins du service.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet comme suit :

- un adjoint technique temps de travail 35 hebdomadaires du 31 octobre au 25 novembre 2018.

Le conseil municipal approuve la création de poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

11. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET - 17h30 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Dans l'attente de mutation d'un agent au service accueil de la commune déléguée de La Côte d'Aime, monsieur Pierre GONTHIER indique qu'il est nécessaire de renforcer le service en recrutant un adjoint administratif à temps non complet.

Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi de créer un poste d'adjoint administratif à 17h30 hebdomadaires pour la période du 4 septembre au 19 octobre 2018.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

12. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que le Centre de Gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017. En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de Gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une

durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de Gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, monsieur Pierre Gonthier propose d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de Gestion.

Il rappelle que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de Gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de Gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention CNRACL avec le Centre de Gestion de la Savoie. (Votants : 39, pour : 39)

13. MISE À DISPOSITION D'AGENTS POUR LA STATION D'ÉPURATION DE BONCONSEIL - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE rappelle au conseil municipal le projet d'une station d'épuration au hameau de Bonconseil. Monsieur Anthony Favre explique que les élus se sont concertés pour trouver la solution la plus judicieuse afin de porter ce projet, en assurant l'élaboration le suivi de la construction ainsi que le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des équipements.

Après réflexion, il a été décidé de mettre à disposition de la commune, les agents qualifiés de la station d'épuration du SIVU des Granges pour assurer ces missions très techniques et spécifiques, et pour assurer le portage de ce projet structurant.

Pour ce faire, il est nécessaire qu'une convention de mise à disposition soit signée entre les deux collectivités (le SIVU des Granges, collectivité d'origine des agents, et la commune de La Plagne Tarentaise, collectivité d'accueil). Cette convention permettra de définir les modalités d'organisation de cette mise à disposition, et notamment la refacturation par la collectivité d'origine des heures de travail effectuées, des matériaux et fournitures utilisés ainsi que les frais de déplacements desdits agents.

Monsieur Anthony FAVRE présente le projet de convention au conseil municipal qui l'approuve tel qu'il lui est présenté. (Votants : 39, pour : 39)

14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN ATELIER PROFESSIONNALISANT AVEC L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que le secteur de la Fontaine sur la commune déléguée de Macot La Plagne bénéficie d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). L'urbanisation du secteur peut, dans ce cadre, s'ouvrir pour un projet collectif, partagé et répondant à un programme préalablement défini.

Monsieur Patrice MEREL indique, qu'après réflexion, les élus de Macot La Plagne ont souhaité proposer la création d'une maison intergénérationnelle (Personnes âgées/ primo-accédant). Ce type de résidences permet aux personnes seniors de rester dans leur commune d'origine.

Monsieur Patrice MEREL explique que les élus ont envisagé de faire appel à des étudiants en Master 2 de Géographie de l'Université Savoie Mont-Blanc missionnés par le biais d'un atelier professionnalisant. Leur mission portera sur la réalisation d'une pré-étude et d'un diagnostic territorial et foncier de la future OAP de La Fontaine (Zone Aur, 17 300m²). La collectivité pourra ensuite se positionner sur la suite à donner à ce projet. Pour ce faire, il convient de signer une convention entre la commune de La Plagne Tarentaise et l'Université Savoie Mont-Blanc afin de fixer la mission qui leur est confiée et l'indemnité de cet atelier. L'indemnité s'élève à 6000€ TTC au total. Cette rémunération permet de couvrir les frais occasionnés par l'atelier (déplacements, restauration, hébergement, téléphone, documentation spécifique, reprographie, communication). Monsieur Patrice MEREL ajoute que d'autres collectivités ont fait appel à ces étudiants pour des dossiers bien plus complexes et ces derniers ont abouti.

Madame Martine HOËN souhaite attirer l'attention des élus sur le manque d'assistante maternelle sur la commune déléguée de La Côte d'Aime et sur les conséquences pour le groupe scolaire (départ des enfants pour d'autres communes). Elle s'interroge sur la possibilité d'intégrer dans cette étude, la faisabilité d'une maison intergénérationnelle (aînés/enfants) sur la Côte d'Aime. Ce projet permettrait de trouver une solution pour les aînés et répondre aux attentes des parents.

Monsieur Daniel RENAUD explique que le projet d'une maison d'accueil pour les aînés avait déjà été étudié. La difficulté de réaliser une maison pour les aînés sur la commune de La Côte d'Aime vient principalement du fait qu'aucun service n'est proposé sur place (Pharmacie/médecin...).

Il informe madame Martine HOËN qu'un local a été trouvé pour accueillir la maison des assistantes maternelles.

Madame Martine HOËN le remercie pour le local. Concernant la maison intergénérationnelle, elle précise que tous les services peuvent être proposés avec un système de livraison et le déplacement des professionnels de santé. Un même agent pourra s'occuper d'une personne âgée comme d'un enfant de moins de 3 ans. Cette solution permet aux aînés de rester dans leur commune et de sauver les écoles, en proposant des solutions aux familles. Monsieur le maire ajoute que l'EPHAD d'Aime ne peut malheureusement pas répondre à toutes les demandes. Il est donc important de proposer d'autres alternatives dans les communes notamment pour des personnes âgées un peu plus indépendantes mais qui ne peuvent plus vivre seules chez elles.

Monsieur Patrice MEREL répond à madame Martine Hoën que le directeur de l'Université Savoie Mont Blanc va bientôt être reçu en mairie et que les deux projets pourront lui être présentés. Madame Martine Hoën suggère que le projet de La Côte d'Aime puisse être envisagé comme un satellite de celui de Macot.

Monsieur Roger POUSSIN demande si le travail de ces étudiants équivaut à celui des cabinets d'études professionnels. Monsieur le maire indique que la nécessité, ou pas, de faire valider cette étude par un cabinet sera étudiée. Pour un projet architectural, le cabinet d'architecte s'appuiera sur le montage réalisé par les étudiants.

Le conseil municipal valide le principe de faire réaliser une étude de préfiguration sur l'aménagement de la zone de la Fontaine par un atelier professionnalisant de l'Université Savoie Mont Blanc pour un montant de 6 000 euros. (Votants : 39, pour : 39)

15. CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS EN CONTRAT A DURÉE INDETERMINÉE AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » – CDD 12 MOIS

Considérant la nécessité de recruter un agent titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants pour les services de la structure multi accueil les p'tits bonnets afin de respecter les normes d'encadrement des enfants, madame Christiane CHARRIÈRE propose la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019 pour un travail hebdomadaire de 35h.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

16. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER AU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2018 À MARS 2019

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil municipal que la régie d'eau et d'assainissement assure le relevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire de la commune de La Plagne Tarentaise. Pour mener cette mission à bien, monsieur Gérard MONTILLET propose de recruter un agent du 2 novembre 2018 au 31 mars 2019 au grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur Gérard MONTILLET précise que lors de la création de la régie en 2016, la mission des relevés de compteur a pris du retard ce qui a entraîné un décalage des factures. En 2017, il avait été décidé de sous-traiter cette mission à une société afin de pouvoir assurer ce travail en temps et en heure.

Eu égard au coût élevé de ce service, il apparaît plus judicieux de recruter une personne pour 5 mois qui remplacera l'agent dévolu à cette mission. Monsieur Pierre GONTHIER ajoute que cette solution permet une économie de 11 000 euros par rapport à la sous-traitance.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

17. CRÉATION D'UN POSTE DE DIPLÔMÉ POUR SURCROIT D'ACTIVITÉ AU MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE 6 MOIS

Considérant la nécessité de recruter un agent diplômé pour les services de la structure multi accueil les p'tits bonnets afin de respecter les normes d'encadrement des enfants, madame Christiane CHARRIÈRE propose la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmier pour la période du 2 novembre 2018 au 30 avril 2019 – 35 heures – temps de travail : 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

18. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET POUR SURCROIT D'ACTIVITÉ - SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRASCOLAIRE - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE 12 MOIS

Considérant la nécessité de recruter un adjoint d'animation afin d'organiser au mieux les nouveaux temps scolaires et périscolaires, madame Christiane CHARRIÈRE propose la création d'un poste d'adjoint d'animation pour la période du 4 septembre 2018 au 3 septembre 2019 pour un temps de travail de 23.80 heures hebdomadaires annualisées.

Monsieur Roger POUSSIN souhaite que les profils reçus et non retenus en mairie soient transférés à l'OGMC pour le recrutement de la saison hivernale 2018-2019.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 39, pour : 39)

19. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (23.17 heures hebdomadaires annualisées) afin de mettre en adéquation le temps de travail de l'agent et les missions qui lui sont confiées.

Il propose au conseil municipal :

- la suppression, à compter du 15 septembre 2018, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (23.17 heures hebdomadaires annualisées),
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (27.77 heures hebdomadaires annualisées).

Le conseil municipal approuve la modification du poste cité-dessus comme énoncé. (Votants : 39, pour : 39)

Marchés publics

20. TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ÉCOLE DE PLAGNE CENTRE. AVENANTS LOTS 3, 4 ET 7

Monsieur Gérard MONTILLET expose que les travaux de mise aux normes de l'École de Plagne Centre ont induit des travaux supplémentaires.

Pour le lot 3 : Menuiseries intérieures extérieures

Monsieur Gérard MONTILLET explique qu'il a été décidé de remplacer les séparations d'urinoirs existantes dans les toilettes de la maternelle, ces équipements ayant été jugés trop « défraîchis ». Il ajoute que les cylindres des serrures prévus à l'appel d'offre n'étant pas compatibles avec l'organigramme de la commune, il a fallu accepter une plus-value de l'entreprise pour la pose des barillets compatibles. Enfin, il a été également décidé de changer les cylindres qui équipaient les portes non remplacées afin de permettre leur utilisation conformément à l'organigramme de la Commune.

Le montant initial du marché du lot 3 était de 38 742,52 €. Le coût des travaux supplémentaires étant de 3 155,00 €, le nouveau montant du marché est donc de 41 897,52 €, soit 8,14 % d'augmentation.

Pour le lot 4 : Cloisons-Plafonds-Peintures

Monsieur Gérard MONTILLET indique que les exigences de la commission de sécurité ont entraîné l'augmentation de la tenue au feu de certaines cloisons notamment par la pose de doublages supplémentaires. Suite à la modification du

terrassment de l'escalier extérieur, il a été procédé à la reprise de la peinture de façade.

Le montant initial du lot 4 était de 46 197,02 €.

Le coût des travaux supplémentaires étant de 3 188,90 €, le nouveau montant du marché est donc de 49 385,92 €, soit 6.90 % d'augmentation.

Pour le lot 7 : Serrurerie

Monsieur Gérard MONTILLET explique qu'il a été décidé de remplacer le garde-corps de la murette extérieure existante, jugé vétuste par un garde-corps mixte bois-métal. Le montant initial du marché du lot 7 était de 14 381,40 €. Le coût des travaux supplémentaires étant de 2 152,00 €, le nouveau montant du marché est donc de 16 533,40 €, soit 14,96 % d'augmentation.

Le total des plus-values de ce marché est donc de 8 495,90 € HT. Ces plus-values sont en partie compensées par des moins-values effectuées sur les autres lots d'un montant de -7 238,06 € HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les avenants relatifs au lots 3, 4 et 7 du marché «travaux de mise aux normes de l'école de Plagne Centre». (Votants : 39, pour : 39)

21. PARKING PETITE BERGERIE - AVENANT LOT N°2

Monsieur Daniel RENAUD informe le conseil municipal que les travaux de création d'un parking à la petite Bergerie sont en cours. Il a été décidé d'attendre que les remblais soient stabilisés avant de procéder à la réalisation des enrobés.

Pour assurer la praticabilité du parking durant ce délai, il a été procédé à la mise en place de tout venant concassé de 0-80 par le titulaire du lot 2 : Génie Civil.

Cette prestation n'étant pas prévue au marché de base il convient de passer un avenant.

Le montant initial du lot 2 était de 45 507,50 €.

Le coût des travaux supplémentaires étant de 5 154,00 €, le nouveau montant du marché est donc de 50 661,70 €, soit 11,32 % d'augmentation.

Monsieur Daniel RENAUD indique que ces travaux étaient initialement prévus au lot 3 - enrobés. Cette somme sera donc déduite du marché du lot 3. Le montant global du chantier reste donc inchangé.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant relatif au lots 2 du marché «travaux du parking Petite Bergerie». (Votants : 39, pour : 39)

Urbanisme

22. ROUTE DÉPARTEMENTALE 86 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME — VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU DÉPARTEMENT

Dans le cadre des travaux de calibrage de la route départementale 86, monsieur Daniel RENAUD explique qu'une promesse de vente avait été consentie, par la collectivité au département d'une parcelle communale sise à Pré Bérard à La Côte d'Aime.

Aujourd'hui il convient d'acter cette promesse.

Monsieur Daniel RENAUD demande au conseil municipal d'acter la cession de la parcelle communale cadastrée 093 section YA n° 337 (issue de la parcelle YA n° 1) à Pré Bérard de La Côte d'Aime d'une emprise de 150 m² au prix de 2 €/m² soit un montant total de 300 €

Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle communale cadastrée 093 section YA n° 337 (issue de la parcelle YA n° 1) à Pré Bérard de La Côte d'Aime d'une emprise de 150 m² au prix de 2 €/m² soit un montant total de 300 €. (Votants :39, pour : 39)

23. DÉBAT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)- RÉVISION GÉNÉRALE PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 3 juillet 2017 sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Suite à l'évolution des projets et des objectifs des élus et à la réunion avec les personnes publiques associées du 19 juillet 2018, monsieur Patrice MEREL explique qu'il est nécessaire aujourd'hui de re-débattre des objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après discussion, les élus ont souhaité privilégier un scénario de développement pro-actif en proposant une production de logements entre 160 et 180 en vallée pour les 10 prochaines années. En effet, il est préférable de favoriser le développement pro-actif au lieu du modéré, ce qui permet de donner plus de liberté au niveau du foncier. Monsieur le maire ajoute que le développement pro-actif est très réglementé. La collectivité ne pourra toujours pas modifier, par exemple, des zones naturelles et notamment les espaces réservés aux agriculteurs. La collectivité devra prioritairement développer les surfaces existantes à l'intérieur du village.

Monsieur Patrice MEREL explique également qu'un certain nombre de projets touristiques n'ont pas encore abouti et doivent être intégrés au PLU.

Les personnes publiques associées ont demandé des précisions quant à la consommation d'espace et au développement touristique, précisions intégrées au projet de PADD.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le projet du PADD se décline en 5 axes :

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

- Pour préserver le cadre de vie.

Orientation B « Un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

- Pour être un lieu de vie à l'année.

Orientation C « Renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré.

- Pour développer l'activité économique.

Orientation D « Conforter l'activité commerciale et les services publics ».

- Pour maintenir la population sur la commune.

Orientation E « Améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux ».

- Pour apaiser et fluidifier les déplacements : Déviation, favoriser les déplacements doux comme le vélo (plus difficile dans nos montagnes), la mobilité intersites comme les navettes interstations.

Le dernier point inscrit est une suite logique du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : favoriser le transport vallée-station au moyen d'un téléporté Aime (gare SNCF) - La Plagne (La Roche ou Plagne Centre)

Monsieur le maire demande si des élus ont des questions ou des remarques sur le PADD.

Monsieur Roger POUSSIN a trouvé ce PADD très ambitieux avec beaucoup de points objectifs.

En revanche, il s'interroge sur le bien fondé de l'inscription de la liaison vallée-station dans ce document. Monsieur Roger POUSSIN estime que ce projet va concer-

ner la commune de La Plagne Tarentaise et non uniquement la commune historique de Macot La Plagne. Il aurait souhaité une présentation plus détaillée de cette liaison aux élus de La Plagne Tarentaise avant d'être inscrit au PADD de Macot La Plagne. Monsieur le maire répond que ce projet doit être inscrit dans ce document pour que les élus puissent continuer à étudier sa faisabilité. En effet, avant de prendre toute décision vis à vis de ce projet, il est important de savoir si sa construction est possible, quel est le montant à investir et si les communes seront financièrement aptes à en supporter le fonctionnement.

A ce jour, aucun élu n'est en mesure de dire si ce téléporté pourra être réalisé ou non.

Monsieur le maire assure qu'aucune décision ne sera prise sans ces informations et sans l'accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées.

Monsieur le maire ajoute qu'il n'est pas demandé aujourd'hui aux élus de valider le projet mais d'accepter qu'il soit inscrit dans le PADD de la commune historique de Macot La Plagne afin de pouvoir continuer les études. Ce téléporté apparaissant dans le SCOT, monsieur Patrice Merel explique que les services de l'Etat ont contraint la commune historique de Macot La Plagne à inscrire un emplacement réservé à ce projet dans son document alors même que les points de départ et d'arrivée exacts ne sont pas connus.

Monsieur Roland RICHERMOZ est satisfait d'entendre que ce projet est uniquement au stade de l'étude. En effet, il souhaite alerter les élus sur la problématique de gestion des navettes si l'arrêt de ce téléporté était implanté à la Roche.

Monsieur Patrice MEREL confirme qu'un projet d'une telle ampleur ne pourra être débattu qu'au sein du conseil municipal avant même de prendre une quelconque décision. Monsieur Anthony FAVRE ne souhaite pas remettre le projet de Macot La Plagne en cause, mais cette écriture l'inquiète pour différentes raisons :

- le financement : Malgré toutes les aides et subventions que les collectivités pourraient obtenir, il resterait un important budget à charge. Les élus vont donc laisser aux générations à venir un emprunt conséquent et un coût de fonctionnement difficilement supportable.

- le projet est ambitieux mais si l'arrêt est à La Roche, il ne permettra pas d'arriver directement en station, ce qui entrainera une importante mise en place de navettes. La commune de La Plagne Tarentaise supportera une bonne partie des charges, ce qui n'est, pour lui, pas acceptable. Monsieur Anthony FAVRE craint que l'investissement réalisé en vallée ne pénalise ceux prévus en station. Il comprend la position de Macot La Plagne quant à l'inscription de ce projet dans le PADD. En revanche, le débat relatif à ce sujet le dérange. De plus, des élus d'Aime La Plagne lui ont assuré que les communes seront fixées sur la faisabilité de ce projet à la fin de l'été.

Pour conclure, il estime que ce téléporté est un beau projet, mais qui aurait dû être réalisé à une autre époque où les financements étaient alors plus favorables. Bien qu'il estime le montage du PADD de Macot La Plagne très ambitieux et très bien construit, monsieur Anthony Favre exprime son inquiétude quant à l'approbation de l'inscription du téléporté.

Monsieur le maire affirme que si ce téléporté devait être réalisé, il ne ferait en aucun cas partie du domaine skiable, donc ne remettrait pas en cause le plan d'investissement de la Société d'Aménagement de La Plagne. Monsieur le maire insiste sur le fait que si les élus souhaitent vraiment retirer ce point du PADD, il sera mis fin aux études de faisabilité. Il regretterait cependant d'avoir lancé cette réflexion et de ne jamais en connaître la conclusion.

Monsieur le maire s'engage auprès des élus à ne pas valider ce projet si les études démontrent le moindre risque financier pour les collectivités.

Pour répondre à monsieur Anthony FAVRE, monsieur Pierre GONTHIER indique qu'il n'est pas possible qu'une réponse sur la faisabilité soit donnée à la fin de l'été puisque ce sont les dernières études qui vont être engagées.

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que ce projet a déjà été inscrit dans de nombreuses campagnes de candidats et qu'il serait important désormais de savoir s'il est réalisable ou non.

Monsieur le maire ajoute qu'ATOUT FRANCE a accepté de financer la dernière étude économique.

Monsieur René ALLAMAND rappelle que la position du SIGP est de conforter le domaine skiable, en aucun cas, de participer financièrement au téléporté. Il confirme en revanche le fait que l'arrivée devra être envisagée sur Plagne Centre et non sur La Roche.

Suite à l'interrogation de madame Maryse Buthod sur le montant de l'étude économique, monsieur le maire indique qu'un montant d'environ 20 000 euros est prévu et pris en charge par ATOUT FRANCE.

Monsieur Anthony FAVRE précise que deux ou trois études techniques ont déjà été réalisées dont une financée par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. Il ne comprend pas la nécessité de nouvelles études.

Monsieur Pierre GONTHIER explique que les dernières expertises étaient plutôt d'ordre technique alors que celle-ci sera financière et économique.

Monsieur le maire ajoute qu'une analyse financière avait été réalisée et avait démontré que l'équilibre financier serait difficile à atteindre. Cette dernière étude plus élaborée permettra de confirmer ou de réfuter cette précédente analyse financière.

Monsieur Anthony FAVRE fait remarquer que la piste de bob, à sa construction, devait être supportée financièrement par une seule commune. Aujourd'hui, celle-ci est gérée et financée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Il ne souhaite pas que ce schéma se reproduise. Monsieur Anthony FAVRE présente une petite analyse financière de ce téléporté : Pour un investissement de 40 millions d'euros, si les collectivités parviennent à obtenir 80% d'aides, il restera à leur charge 8 millions d'euros d'investissement. Auxquels, il faudra ajouter environ 1 million d'euro par an de fonctionnement. Monsieur Anthony FAVRE considère d'autres sujets plus importants pour les collectivités que ce projet.

Monsieur Richard BROCHE est satisfait de pouvoir évoquer ce sujet car jusqu'à présent il était difficile d'en connaître l'avancée. Il a bien entendu et compris ce qui a été annoncé ce soir mais il s'étonne que d'autres élus évoquent dans la presse ce projet comme pratiquement acté. Il met en évidence le fait que la problématique de l'arrivée de ce téléporté n'a toujours pas été résolue.

Monsieur Richard BROCHE suggère que les maires des deux communes fassent une présentation aux élus de ce qui a déjà été fait et du projet qui est réellement envisagé.

Monsieur le maire est d'accord avec monsieur Richard BROCHE sur le fait qu'il n'est pas raisonnable et prématuré de communiquer alors que l'issue n'est pas encore connue. Monsieur Richard BROCHE rejoint monsieur Anthony FAVRE sur le fait que les communes ne pourront pas financer ce téléporté et encore moins en supporter le fonctionnement.

Monsieur le maire rappelle que lors de la création de La Plagne, si des élus n'avaient pas engagé les communes sans connaître réellement la finalité de ce projet, la station n'aurait pas vu le jour. Lorsqu'on veut développer un territoire, il est important d'aller au bout de ses réflexions

pour n'avoir aucun regret.

Monsieur Anthony TRESALLET tient à souligner que son abstention concerne l'inscription du téléporté et non le document du PADD en lui-même.

Le conseil municipal approuve le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) de la révision générale du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne. (Votants : 39, pour : 32, abstentions : 7 : Anthony Favre, Roger Poussin + pouvoir Valérie Ferrari, Maryse Buthod + pouvoir Isabelle Girod-Gedda, Anthony Tresallet + pouvoir Patricia Marchand-Maillet)

24. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) N°4 COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal le projet de création d'un stade d'altitude multisports à Plagne Villages. Le terrain est actuellement classé en zone Ns (Naturel ski). Une modification du PLU s'avère nécessaire, notamment pour :

- faire évoluer le règlement (graphique et écrit), sur une partie de la parcelle section N n°2230, le secteur du stade de rugby en NI (Naturel loisirs)

Monsieur Patrice Merel explique que les modifications envisagées ne sont pas de nature à :

- changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable

- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière

- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance

- ouvrir à l'urbanisation une zone qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Monsieur Patrice MEREL indique que le projet est seulement composé du terrain. Aucun bâtiment, gradin ou clôture ne sont prévus.

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n°4 de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 39, pour : 39)

25. TRANSFERT DU PROJET DE BÂTIMENT TOURISTIQUE EIGER DU GROUPE FLORIOT IMMOBILIER PROMOTION (FIP) À LA SSCV MGM SAVOIE 1

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que la commune a signé une promesse de vente avec le groupe Floriot Immobilier Promotion (FIP) le 10 novembre 2017. La signature de cette promesse de vente a fait suite à une procédure d'appel à candidatures sur une partie des parcelles section N 1954, 1960, 2104, 2105, 2109p.

Le groupe Floriot Immobilier Promotion (FIP) a obtenu le permis de construire n° PC 07315017M1050 le 23 avril 2018. Le projet porte sur une résidence de tourisme 4* et un parking couvert et non couvert.

Le groupe Floriot Immobilier Promotion (FIP) informe la commune qu'il ne mènera pas ce projet à terme et qu'il propose de transférer le projet et le permis de construire au groupe MGM qui se positionne en investisseur-constructeur et gestionnaire.

Le transfert du permis et du projet se fait à l'identique, dans le respect du permis de construire obtenu et des dispositions de la promesse existante.

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le promoteur doit restituer les parkings aériens et que la collectivité acquiert 44 places de parking souterrain en VEFA (vente en état futur d'achèvement).

Le conseil municipal autorise le transfert du projet de résidence touristique à Plagne Centre du groupe Floriot Immobilier Promotion (FIP) à la SSCV MGM Savoie 1. (Votants : 39, pour : 39)

26. VENTE PARCELLE A N°3119 p1 AU GROS MURGER À SAVOIE IMMOBILIER CONSULTING

Monsieur Patrice MEREL explique qu'un projet de 5 maisons d'habitation est prévu au lieu-dit « Gros Murger » sur la commune déléguée de Macot La Plagne par Savoie Immobilier Consulting. Ce promoteur propose des petites maisons vendues en état futur d'achèvement (VEFA).

Ce dernier souhaite acquérir également une partie de la parcelle communale A n°3119p1 au lieu-dit « Gros Murger » afin de pouvoir réaliser 2 maisons supplémentaires. Ce type de produit, idéal pour les jeunes souhaitant s'installer sur la commune, permet de proposer une offre inexistante sur le territoire.

Monsieur Patrice MEREL indique que les frais du document d'arpentage sont à 50% à la charge de Savoie Immobilier Consulting et 50% pour la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal accepte la cession d'une partie de la parcelle A n°3119p1 au lieu-dit « Gros Murger » d'une surface 452 m² pour un prix de 52 320 €. (Votants : 39, pour : 39)

27. VENTE DES PARCELLES N 1990 ET 1994 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) — CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur René ALLAMAND rappelle au conseil municipal le montage historique de la construction du bâtiment accueillant le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Plagne Centre sur la commune déléguée de Macot. Le bâtiment a été construit et financé par le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (Sigp) et le terrain est resté propriété communale. Dans le cadre de la construction de nouveaux locaux, ce bâtiment n'a plus d'usage et le Sigp souhaite le revendre à un opérateur touristique. Pour ce faire, le Sigp doit dans un premier temps devenir propriétaire du foncier.

Dans son estimation du 25 juin 2018, France Domaines a chiffré un terrain encombré et a pris en compte le coût de la démolition dans la valeur vénale du terrain. De ce fait il a été évaluée à 160 000 €.

Cependant, la commune de la Plagne Tarentaise et le SIGP partagent le fait que ce terrain, permettant une valorisation touristique sans démolition du bâtiment vaut 300 042 €.

Les collectivités sont donc d'accord pour procéder à une transaction à 300 042 €.

Monsieur René ALLAMAND indique que cette vente sera faite sous conditions suspensives d'obtention du permis de construire et de la pré-commercialisation des appartements à hauteur de 50 % par l'acquéreur.

Le conseil municipal accepte de vendre les parcelles N 1990 et 1994 au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, d'une surface de 474 m² au prix de 300 042

euros situées à Plagne Centre. (Votants : 39, pour : 39)

28. AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE DE MACOT : RÉGULARISATION D'UNE EMPRISE

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal

- le projet d'aménagement des trottoirs à l'entrée du village de Macot et les accords obtenus des divers propriétaires préalablement au démarrage de travaux.

- la délibération 2011-027 portant sur les emprises à régulariser

A ce jour, de nouveaux accords (modifiant le prix du m²) sont intervenus avec un propriétaire et il convient d'acter la régularisation de l'acquisition.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section A n°3317 appartenant à monsieur Paul Finet d'une surface de 4m² au tarif de 200 euros et des parcelles Section A n°3313, 3315 et 3318 d'une surface totale de 9 m² au tarif de 450 euros dans le cadre d'une régularisation de l'aménagement de l'entrée du village de Macot. (Votants : 39, pour : 39)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES BAUX — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, présente la liste des baux signés pour la commune déléguée de Bellentre.

GÉOFESTIVAL

Monsieur Bernard HANRARD transmet les remerciements des organisateurs du Géofestival qui a eu lieu début août pour l'aide apportée par la collectivité (subvention et appui logistique).

600 personnes ont assisté aux conférences et environ 950 personnes se sont inscrites aux randonnées Géo-découvertes.

Monsieur le maire remercie les organisateurs pour ce très beau festival et invite les élus à y participer l'année prochaine.

AMBROISIE

Monsieur Francis DANCRE et madame Véronique GENSAC font un petit rappel sur les méfaits de l'Ambroisie et sur les plantes invasives et nuisibles, ainsi que sur les précautions à prendre.

FLEURISSEMENT

Madame Martine HOËN souhaite remercier l'équipe des espaces verts de la commune pour le travail réalisé et le très beau fleurissement de cet été.

L

ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 18/10	Aménagement des locaux dans le bâtiment des Lodges Lot 8 : Contrôle d'accès	SKI DATA	25 320 €	30 384 €
MAPA 18/11	Emission de titres restaurants	NATIXIS	Marché à bons de commande (MBC)	Marché à bon de commande (MBC)
MAPA 18/12	Prestations de services juridiques	Cabinet PAILLAT CONTI ET BORY	Marché à bons de commande (MBC)	Marché à bons de commande (MBC)
	Acquisition de matériel de déneigement			
MAPA 18/18	Lot 2 : un véhicule porte-outil articulé	ETS J. VAUDAUX	105 000 €	126 000 €
	Lot 3 : Deux fraises à neige à chenilles	ETS J. VAUDAUX	19 000 €	22 800 €
MAPA 18/19	Location d'une chargeuse équipée de chaînes d'un godet de neige et d'une étrave	DAUPHINÉ POIDS LOURDS	3 500 €/mois	4 200 €/mois
MAPA 18/21	Rénovation toiture ancienne école La Côte d'Aime	BATTENDIER	48 731,30 €	58 477,92 €

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 27 AOUT 2018

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire,
Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. René ALLAMAND, Patrice MEREL, Gérard MONTILLET, adjoints
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR MM. Joël OUGIER SIMONIN, Stéfan KOU-MANOV, conseillers municipaux,
Excusées : Mme Séverine BRUN, adjointe, Mmes Marion LIZEROUX, Evelyne FAGGIANELLI, conseillères municipales
Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, Pierre OUGIER, conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR - CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour du conseil municipal du 03 septembre 2018 et désigne les rapporteurs.
Pas de questions particulières.

RÉGIE DE TRANSPORT DE PERSONNES

Personnel :

Poste de directeur : Monsieur le maire laisse la parole à madame Fabienne ASTIER qui fait part des candidatures reçues pour le poste de directeur. Elle explique que 2 candidats ont été reçus (2 candidatures locales) et précise que les deux candidats sont bien titulaires de la capacité de transport de personnes.

L'un des candidats n'a aucune expérience en transport collectif.

Le second candidat (monsieur Joël BÉRARD) présente les qualifications et l'expérience requises.

A l'issue de ces entretiens, il s'avère qu'un des deux candidats possède tous les diplômes, expériences et qualités nécessaires pour les missions confiées. Le candidat retenu est monsieur Joël BÉRARD, qui commencera son contrat le 4 septembre et sera nommé par délibération au conseil municipal du 3 septembre.

Poste de coordinateur : une seule candidature a été reçue, celle de monsieur Patrick JOURDAN. Très bonne candidature, notamment en termes d'expériences. Il prendra ses fonctions au 15 novembre.

Poste de secrétaire : une seule candidature a été reçue, cette candidate possède l'expérience ainsi que les qualités requises pour le poste.

Il est souligné que ce profil de poste est très spécifique et que le temps de travail qui est un temps de travail de 26 heures hebdomadaires annualisées, sont des éléments qui ont peut-être freiné des candidats.

Il sera proposé au conseil d'exploitation du 10 septembre que Madame Olivia JOURDAN commence son contrat le 15 novembre 2018.

19 h18 arrivée de madame Corine MICHELAS

Locaux : réflexion en cours.

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil communal qu'une solution sans location de locaux privés va être privilégiée. Une réflexion est actuellement menée afin de ne pas louer de locaux à Plagne Centre non plus. Il précise qu'une navette de dépannage (mulet) doit rester stationnée au garage.

L'économie de la location des garages en vallée (36 000 euros HT) et celle du garage de la Plagne (6 000 euros HT) permettraient donc de réduire le budget location de 42 000 euros HT par an.

Il est également précisé qu'une navette doit être toutes les nuits à l'abri afin de permettre un dégel complet de l'équipement.

Au niveau de la grangette :

L'espace disponible est réduit, et une problématique est rencontrée avec les véhicules mairie.

Dans les pistes de réflexion explorées, des discussions ont été engagées avec la Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) car l'un des deux garages de la COVA est utilisé pour du stockage de matériel. Cette question est inscrite à l'ordre du jour du bureau COVA du mardi 28/08.

La mise à disposition d'une partie du bâtiment à la commune par la COVA, ainsi que les modalités de cette mise à disposition seront étudiées, la question du stockage du matériel appartenant à la COVA devant être au préalable réglée. Des réunions de travaux sont prévus avec les élus et les techniciens des deux collectivités.

Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil communal qu'une mutualisation du mécanicien de la régie est prévue avec l'équipe mécanique de la commune, le parc de véhicules étant désormais conséquent, de surcroît avec les 6 navettes. Monsieur Gérard MONTILLET précise que les navettes rentreront pour les réparations à la grangette.

Concernant les bureaux : 3 associations étaient logées dans les locaux de l'ancienne mairie : CBLS, Plagne Eaux Vives et Association sportive Cycliste.

Or, il s'avère que ces associations utilisent très peu les locaux à titre de bureau, mais essentiellement comme lieu de stockage. La commune étant en déficit de bureaux, notamment du fait de la création de la régie, il a été proposé aux associations de stocker leur matériel dans des lieux plus appropriés afin de récupérer les bureaux. La Plagne Eaux vives : n'occupe plus le local qui sert uniquement de dépôt, et déménagera donc son matériel ;

Le CBLS : ira dans un bureau situé en dessous (niveau cave)

L'ASC (association cycliste) : ira dans une salle sous le groupe scolaire : seules 2 armoires sont à déménager

La coordinatrice enfance jeunesse prendra le petit bureau, et le partagera avec l'agent chargé du service Patrimoine. La régie occupera le second bureau (le plus grand) pour le directeur et la secrétaire.

La Salle St Nicolas sera nettoyée et remise en salle de réunion pour prêt.

Monsieur Gérard MONTILLET précise qu'ainsi, les services de la mairie et de la régie occupent seuls l'étage.

La location de bureaux à des privés avait été prévue à hauteur de 5 700 euros HT par an, cette économie annuelle sera donc à ajouter à celle des garages (42 000 € HT, soit un total de 47 700 € HT).

A ajouter : une ligne de 2800 euros HT pour la location de bureaux et salle de repos à Plagne Centre avait été budgétée, or l'appartement mis à disposition est propriété de la commune (Jovet). Cette ligne fera donc également partie des économies pour un total annuel évalué à 50 500 euros HT par rapport au budget initial présenté le 11/06 au conseil municipal.

Location des navettes : Il est proposé de louer les bus pour l'hiver, des propositions de location à hauteur de 3 000 € HT pour les bus de 12 mètres, et de 2500€ pour les bus de 10 mètres, ont été reçues, ces montants s'entendent par mois.

Pour le premier hiver, les acquisitions ne pourront être réalisées (délais marchés publics obligent), il est donc proposé de prendre 6 navettes en location pour ce premier hiver de fonctionnement.

Les achats de bus (4 achats) seront lancés après finalisation des cahiers des charges (matériel et leasing) sur proposition du conseil d'Exploitation de la régie.

La prochaine réunion du CE ayant lieu le 10 septembre prochain.

Etant précisé que sur 6 autocars, 4 seront achetés (et financés en leasing), et deux seront pris en location uniquement pour la période hivernale (Mulets) ; le montant de la location d'un « mulet » étant évalué à 15000 euros par an.

Monsieur le maire précise que des économies devraient également être réalisées sur le montant qui avait été prévu initialement.

Pour l'été : les navettes pour les stations de Montchavin et de La Plagne plus un mulet sur chaque site seront également à prévoir.

Madame Corine MICHELAS demande si le fonctionnement actuel sera maintenu. La réponse faite est qu'effectivement le fonctionnement actuel sera maintenu, mais en essayant d'avoir plus de souplesse ponctuellement. Dans tous les cas, il n'y aura pas de dégradation de l'offre, mais plutôt une recherche d'optimisation du service.

En cas de besoin ponctuel, et la régie disposant de son propre personnel et de son matériel, il sera effectivement plus simple, de répondre de manière réactive. En termes de coûts, seul le carburant sera à comptabiliser puisque le coordinateur peut conduire et donc répondre à ce type de demande.

Une optimisation est prévue et attendue. Les élus sont bien entendu dans l'attente des futures propositions du directeur et du coordinateur.

Madame Patricia BÉRARD évoque la problématique du pompon rouge et du Born To Be Show qui nécessitent des circuits plus rapides avec un afflux d'usagers très conséquent sur des périodes très courtes. Avec seulement 4 bus, il faudrait prévoir des rotations plus nombreuses. En comptant le mulet de Montchavin le nombre de navettes pouvant circuler sur ces manifestations ponctuelles peut être porté à 5.

Monsieur le maire précise que si des besoins particuliers sont recensés, la location ponctuelle reste possible.

Monsieur René ALLAMAND indique que la Télécabine reliant Plagne 1800 à Plagne Centre sera opérationnelle d'ici 3 ans. De ce fait, la forte pression sur ce circuit retombera peut être.

Communication : Monsieur le maire insiste sur le fait que les clients doivent rester notre priorité.

Monsieur René ALLAMAND note que peut être les pics de fréquentation pourront être mieux ciblés par les agents de la régie, et les retours seront peut-être facilités.

Monsieur Stéfan KOUMANOV demande quel système de communication va être proposé.

Madame Fabienne ASTIER propose Zen bus : cette application permettant la géolocalisation du bus par le client.

Monsieur Stéfan KOUMANOV précise que 2 écrans sont prévus à Plagne Bellecôte et Plagne Centre. Au-delà des informations concernant les navettes et le temps d'attente, si d'autres types de messages doivent être prévus (type attention dernière navette,...), il faudra anticiper ces questions avant l'installation du système.

Il faudra également travailler sur le système des girouettes (sur les bus), lien zen bus/ application : Des horaires papiers devront également être prévus dans les arrêts et dans les gares.

Le directeur devra élaborer le cahier des charges et travailler avec le conseil d'exploitation de la régie et les acteurs de la station (OT, SAP, socio pro..) afin de permettre la mise en place d'un système de communication répondant aux besoins et aux exigences de la station, usagers et acteurs.

POINT TRAVAUX

Monsieur Gérard MONTILLET fait un point sur les travaux en cours :

Parking 1800 : le remblaiement arrive à son terme. La problématique de la poussière qui n'est pas arrosée régulièrement est soulevée.

Objectif : un maximum de places disponibles cet hiver. Les travaux suivent leur cours. Tout ce qui concerne les finitions, bordures,...ne sera pas fait avant l'hiver. Pour l'instant l'objectif est uniquement une plateforme.

Il est prévu de stationner les camions aménagés sur les mêmes emplacements que l'année dernière ou peut être un peu plus en aval. (À repréciser).

150 places sont prévues dès cet hiver, avec un maximum de stationnement pour les voitures des saisonniers et le stationnement de longue durée. Des courriers seront envoyés aux socio-professionnels en ce sens, afin qu'ils transmettent cette information à leurs personnels. Il est précisé que durant tout l'hiver, si un véhicule stationne sur un même emplacement de ce parking, il n'y aura pas obligation de déneigement.

La police municipale aura ordre de mettre en fourrière les véhicules qui resteraient en station.

Monsieur le maire espère que ce parking apportera un maximum de solutions à la question du stationnement sur l'ensemble des stations de La Plagne.

Bains de Belle Plagne : le chantier progresse mais avec une météo défavorable. De ce fait, quelques soucis d'étanchéité des bassins extérieurs sont à régler. Cela ne devrait pas engendrer de retard. L'objectif est fixé au 1er novembre. Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que la météo guide les chantiers.

Place Perrière : Le chantier connaît quelques jours de retard. Les remblaiements ont commencé, mais dans l'ensemble cette opération suit son cours sans difficulté majeure.

Madame Myriam MONTMAYEUR ajoute qu'effectivement le visage de Plagne Centre est entrain de s'embellir.

Monsieur Stéfan KOUMANOV indique qu'il a visité le chantier pour la disposition de l'Office du Tourisme. Il est agréablement surpris par les volumes. Il est précisé que ce bâtiment sera le point d'accueil principal de La Plagne.

Ecole, cuisine centrale : les travaux se finiront juste pour la rentrée. Monsieur Gérard MONTILLET soulève la problématique du plombier qui doit porter 3 chantiers. Madame Christiane CHARRIÈRE précise que ce chantier qui devait être fait sur deux ans est en fait réalisé sur un été, ce qui est remarquable. Monsieur Gérard MONTILLET ajoute que la solution des travaux sans la mise en place d'un ascenseur est source d'économie. Les délais ont été améliorés (le chantier a été tenu dans les délais, et le budget est conforme au prévisionnel à 1000 euros près).

Maison du patrimoine : Le projet promet d'être à la hauteur des souhaits des élus et avec beaucoup de place également.

Madame Corine MICHELAS fait part de son mécontentement quant à la fermeture les samedi/dimanche de la TC Roche de Mio et demande à ce que cette information soit remontée au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Idem pour le jour de l'ouverture de la station avec le Télésiège du Colorado
Monsieur René ALLAMAND indique qu'un bilan fin de saison sera réalisé.

PARAVALANCHES ST JACQUES ET LOGNAN

Monsieur Patrice MEREL expose qu'il y a eu beaucoup de dégâts sur les paravalanches, notamment face nord-ouest du St Jacques. Il s'est rendu sur place avec le RTM afin de faire un état des lieux.
Toutes les parties métalliques et barrières bois sont démolies. Une mission est lancée pour les remplacer.

Conclusion du rapport : pour la remise en état, environ 120 000 euros sont nécessaires, et malgré cela, le risque qu'elles soient à nouveau démolies n'est pas exclu. Pour cet hiver il est proposé pour la face du St Jacques, (couloir à droite non équipé) : 600 m de dénivelé et 450m de filets à mettre, une dizaine de points d'ancrage à refaire.

Les solutions possibles étudiées :

1. Equiper tout le versant en paravalanches :
Coût environ 400 000€
2. équiper en Gazex : cette solution n'étant pas forcément la plus opportune car ne fonctionne pas toujours notamment selon le type de neige.
Coût environ 350 000€
3. solution intermédiaire vu avec monsieur Luc Nicolino : déclenchement par Daisy Bell lors des déclenchements par hélico. Un conventionnement avec la SAP est à prévoir dans ce cas, cette solution serait beaucoup moins onéreuse que le râtelier et plus efficace. Le PIDA hélico devra également être modifié en conséquence.

Route de Bellecôte en direction des Frasses : la question est soulevée afin de savoir si la sécurisation de cette route est vraiment nécessaire. Ce point sera à confirmer avec le directeur de la sécurité SAP.
Aucun système n'est efficace à 100%, mais le système de déclenchement très ciblé semble être le plus sécurisant d'après les professionnels.

Le conseil municipal propose que la solution Daisy Bell soit retenue cette année, qu'un conventionnement soit conclu avec la SAP et que ces sécurisations soient intégrées dans le PIDA.

PLAN LOCAL D'URBANISME - PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Patrice Merel qui explique que le PADD a fait l'objet d'une délibération en juillet 2017.

Suite à l'évolution de certains projets il précise qu'il est nécessaire aujourd'hui de re-débattre des objectifs du PLU.

Un scénario de développement pro-actif serait souhaitable, en proposant une production de logements entre 160 et 180 pour les 10 prochaines années. (Au lieu des 90 prévus initialement).

De plus, un certain nombre de projets touristiques n'ont pas encore abouti et doivent être intégrés au PLU.

Une nouvelle délibération d'approbation de ce PADD au prochain CM permettra donc de faciliter la mise en œuvre du PLU.

Stade d'altitude : une modification simplifiée de la nature de cet espace doit être proposée au PLU, afin de permettre la création de cet espace aménagé : parcelle en Nski actuellement et zone Nloisir. Cette modification simple permettra d'avancer sur le projet d'ici la fin d'année. La structure envisagée est un stade sans construction, soit un espace loisir simple. Donc il ne sera pas nécessaire de constituer un dossier d'UTN.

Les délibérations prévues au prochain CM sont :

1. Vente de terrain au fond de la remise
2. Face Aconcagua : projet EIGER

Monsieur Patrice MEREL rappelle que la commune a signé une promesse de vente avec le groupe Floriot Immobilier Promotion le 10 novembre 2017. Le groupe Floriot Immobilier Promotion a informé la commune qu'il ne mènera pas ce projet à terme et il propose de transférer le projet et le permis de construire à la SSCV MGM SAVOIE 1 qui se positionne en investisseur gestionnaire.

Tous les accords sur ce projet restent identiques à l'exception d'une destination 5 étoiles au lieu de 4 étoiles. Les surfaces des appartements seront augmentées, donc il y aura moins d'appartements créés, mais pas d'autres modifications significatives.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN regrette l'absence de passage sous terrain pour relier le parking du haut.

Monsieur Patrice MEREL précise qu'à ce jour la promesse de vente ne peut pas être modifiée.

Une nouvelle négociation par rapport à la réorganisation du sens de circulation dans les parkings est prévue.

Cette délibération est inscrite au prochain conseil municipal du 03 septembre 2018.

VENTE DU FONCIER BÂTIMENT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal le montage historique de la construction du bâtiment accueillant le SDIS à Plagne Centre. Le bâtiment a été construit et financé par le SIGP et le terrain est resté propriété communale.

Dans le cadre de la construction des nouveaux locaux à Plagne Centre (Lodges), ce bâtiment n'a plus d'utilité et le SIGP souhaite le revendre à un opérateur touristique. Pour ce faire, le SIGP doit dans un premier temps devenir propriétaire du foncier.

M. Joël OUGIER SIMONIN demande le prix de vente : 633€/m².

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 03 septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Magazine « Café des sports » : Monsieur le maire indique qu'une journaliste du magazine « Café des sports » a démarché la collectivité afin de savoir si l'insertion d'un article était souhaité. Il précise que 10 000 exemplaires sont distribués chaque hiver. Si la collectivité souhaite un article il est possible de publier 2 doubles pages, soit 4 pages pour 2 600 euros ; Ce magazine est publié en français et en anglais. Les élus débattent autour du porteur du projet : sur le principe, les élus souhaiteraient que le SIGP soit porteur de ce projet. Cela dépend cependant du type d'article, et si ceux-ci sont à orientation touristique, il serait plus opportun de confier cette mission à l'OT.

Organisation office du tourisme : Madame Patricia BÉRARD informe le conseil communal que l'organigramme de l'office a été retravaillé. Certains services seront rapprochés et certaines personnes vont prendre d'autres responsabilités. Les intéressé(es) n'ayant pas encore été prévenu(e)s, les informations ne seront pas détaillées au-delà de cette première approche.

Compatibilité informatique : Monsieur Stefan KOUMANOV indique que concernant l'écran place perrière, le logi-

ciel ne serait pas le même que celui exploité par l'office du tourisme partout ailleurs. Monsieur Gérard MONTILLET va se renseigner, car ce n'est pas ce qui était prévu.

Attention : bien veiller à la compatibilité des outils informatiques afin de garantir une communication efficace et limiter les surcoûts

Gestion des salles : actuellement la convention de gestion des salles est annuelle. Est-il possible d'avoir une convention triennale ? Ce point sera proposé au conseil municipal de renouvellement de la convention (mars 2019).

Cinéma Plagne Centre : Madame Patricia BÉRARD demande si la salle de Plagne Centre est occupée tous les soirs pour le cinéma. Le cas échéant, elle pourrait être utilisée pour d'autres spectacles. Dans ce cas un Programme est à planifier.

Projet de restructuration Bellecôte : penser à garder en mémoire la possibilité d'étudier la mise en place d'une salle spectacle-cinéma, même si le projet est loin dans le temps.

Restauration tableau chapelle : Madame Patricia BÉRARD a reçu deux devis pour la restauration du tableau de la chapelle St Sébastien. Les devis proposés sont de 11 880€ pour la restauration complète et 7 020€ pour la conservation. Ces devis seront à comparer à ceux proposés par madame Evelyne FAGGIANELLI qui avait également reçu deux devis d'une autre restauratrice.

L'étude et la validation d'un des devis proposés est à confirmer avec Mme Evelyne FAGGIANELLI (en cours).

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire délégué,
Mme Véronique GENSAC, adjointe,
MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard USANNAZ, Christian
CLEYRAT, Sébastien MORIN conseillers municipaux,

Monsieur Pierre Gonthier ouvre la séance en précisant qu'il n'y a pas de dossier d'urbanisme.

NATURA 2000

Dans le contexte européen, Natura 2000 est un réseau écologique européen créé en 92 à l'échelle des 28 états membres de l'UE, il a pour but de favoriser le maintien ou le rétablissement de la biodiversité animale et végétale et de leurs habitats, en prenant en compte le « contexte humain » (sylvicole, agricole, ludique...).

L'Europe a fixé des objectifs ; la France a fixé un cadre national d'application des directives européennes en 2001 (propositions de zonage sur le territoire national). Sur la commune de Valezan, nous sommes, en partie, concernés par la zone S-23 « Adrets de Tarentaise » avec obligation de préserver la diversité florale grâce à une agriculture intensive.

Pierre GONTHIER donne la parole à Bernard USANNAZ qui précise qu'un rendez-vous doit être fixé avec la personne chargée de rédiger un rapport sur les points positifs et négatifs de Natura 2000 sur la commune de Valezan.

CONVENTION TERRATRACK

Monsieur Pierre GONTHIER demande à monsieur Bernard Usannaz représentant du GAEC du Rognaix si la convention de déneigement peut être renouvelée pour l'hiver 2018-2019. Monsieur Bernard USANNAZ donne son accord. Etant donné que l'engin est nouveau, il souhaite que ce soit toujours la même personne qui conduise le terratrack. Les autres conditions restent les mêmes que l'année dernière.

CRÉATION D'UN STATIONNEMENT HANDICAPÉ

Monsieur Pierre GONTHIER annonce que nous avons reçu une demande de Jacky USANNAZ qui a sollicité la commune de Valezan pour créer un stationnement handicapé sur le parking du « Four » ainsi qu'un réaménagement de l'accès à sa maison suite à ses problèmes de santé. Il précise, que lors de la dernière réunion d'adjoints, il a été décidé d'anticiper la demande. La signalétique au sol a déjà été réalisée et le bicouche sera posé semaine 38.

RÉGULARISATION ACCÈS MAISON RONDIN USANNAZ

Monsieur Pierre GONTHIER remémore le dossier en cours Afin de régulariser l'accès motorisé sur l'impasse du Comte Albert, le service urbanisme de La Plagne Tarentaise a adressé un courrier aux personnes concernées par cette route pour engager une rencontre avec négociation.

MUR DE SOUTÈNEMENT - RD 86

Monsieur Pierre GONTHIER expose le dossier d'Alain Colson qui souhaiterait qu'une barrière de sécurité soit posée sur le mur de soutènement réalisé par TDL sur la RD 86. Une rencontre avec le responsable des routes aura lieu

en mairie de Valezan le 09 octobre 2018 pour la prise en charge de la barrière ainsi que pour l'étude de ralentisseurs aux entrées du village.

TRAVAUX COMMUNE

Monsieur Guy PELLICIER énumère les travaux en cours sur la commune :

- Lasure des balcons et volets de l'auberge de Valezan
- Marquage au sol des places de stationnement sur les parkings (1ère campagne)
- Enrobage du parking du Sézalet, le marquage au sol se fera dans un second temps
- Remplacement des buses dans le ruisseau aux Ravines prévu semaine 38 par le service technique
- Projet de concassage des cailloux sur la route de la Leissière en amont du chalet de monsieur Trésallet pour réparer les dommages causés par l'orage.

COMMISSIONS

Monsieur Pierre GONTHIER donne ensuite la parole aux représentants des commissions.

Communication : madame Véronique GENSAC annonce qu'un travail est en cours pour l'édition du magazine de La Plagne Tarentaise.

Tourisme : monsieur Bernard HANRARD informe que :

- Le sentier pour les Vélos à Assistance Electrique (VAE) a été balisé sur tout le territoire de la Plagne Tarentaise avec un départ depuis les loueurs d'Aime.
- La trotte à Léon est passée sur la commune le 28 et 29 août
- Un circuit des lacs sur La Côte d'Aime a été tracé (Lac de la Portette)
- Pour la journée du patrimoine, ouverture de l'église de Valezan

Monsieur Christian CLEYRAT intervient et demande de prendre une décision concernant la pose des illuminations à l'entrée du village pour cet hiver. La somme de 2000 euros a été allouée à la commune de Valezan. Après discussion, l'assemblée a émis un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre GONTHIER aborde différents points :

- L'appartement T2 au-dessus de l'école a été loué à compter du 1er septembre 2018 et non au 1er octobre comme demandé initialement.
- La rentrée des classes s'est faite dans la joie et la bonne humeur, il manquait deux élèves à l'effectif qui s'élève à 16 écoliers pour 2018-2019.
- Un recensement des chalets d'alpage de la commune de Valezan sur le territoire de Beaufort est prévu avec les élus. Monsieur Bernard Usannaz organise une visite des lieux prochainement.

LA PLAGNE TARENTEAISE

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Rentrée ensoleillée et réussie pour les élèves de primaire de la commune de La Plagne Tarentaise, qui regroupe pas moins de sept écoles, pour un effectif total de 315 enfants.



Macot chef-lieu



Montchavin



Bonconseil



La Côte d'Aime



Bellentre



Valezan

- Bellentre : 16 enfants
- Bonconseil : 26 enfants
- La Côte d'Aime : 42 enfants
- Macot chef-lieu : 116 enfants
- Montchavin : 26 enfants
- La Plagne : 73 enfants
- Valezan : 16 enfants



La Plagne

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Vendredi 19 octobre 2018	8h30 à 11h30
Jeudi 22 novembre 2018	16h30 à 19h30
Vendredi 14 décembre 2018	8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

FÊTE DU COQ

Après trois ans d'absence, le retour de la fête du coq à Belleentre a été un vrai succès. Après le concours de dessin sur le thème du coq, 170 repas ont été servis. Toutes les générations étaient présentes dans un esprit très convivial. A 22h30, le feu d'artifice a été tiré, suivi de la soirée dansante qui a duré jusqu'au bout de la nuit... Toute l'équipe du comité des fêtes de Belleentre vous remercie d'être venus si nombreux et vous donne rendez-vous l'année prochaine.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



Félicitation à Matthieu Legall, coach au club la Plagne Eaux Vives, champion de France de kayak homme et vice champion de France de canoë homme lors des championnats qui ont eu lieu du 21 au 28 juillet 2018 à Bourg Saint Maurice.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Beau succès pour le concours de pétanque organisé par l'association des parents d'élèves de Macot chef-lieu ce samedi 06 octobre. 24 doublettes se sont réunies sur le terrain de pétanque de la commune en dessous des tennis.

- 1er Mathéo et Ghislain Empereur
- 2e Fred Ougier et Nicolas Briançon Marjollet
- 3e Eric Marin et Kévin





14 18 CENTENAIRE

Le 11 novembre 2018, la France commémorera les cent ans de l'armistice de la première guerre mondiale. La guerre de 1914-1918 marqua tragiquement l'entrée du monde dans le XXe siècle. Ce fut une guerre mondiale et totale : à des degrés divers, tous les continents y furent impliqués, même si l'essentiel des opérations militaires se déroulèrent en Europe.

L'Allemagne déclara la guerre à la France le 3 août 1914. S'ensuivit une guerre de tranchées qui va durer près de quatre ans et engendrer d'immenses pertes humaines et des dommages matériels considérables.

Cent ans après ce terrible conflit, il s'agit pour les Etats européens d'être porteurs d'un message de paix, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun.

Dans ce cadre, la commune de La Plagne Tarentaise a souhaité monter un projet commun intergénérationnel avec les aînés et les enfants sur l'ensemble du territoire pour commémorer cet anniversaire le 11 novembre 2018.

Dès la rentrée, les enfants des écoles de La Plagne Tarentaise se sont attelés à préparer cette commémoration : chant, textes, film, concours....Et pleins d'autres surprises.

SEPTEMBRE/OCTOBRE

Tournage du film «entre les lignes et les tranchées» par les enfants des écoles de La Plagne Tarentaise

A partir d'octobre

Exposition des maquettes utilisées lors du tournage du film d'animation «entre les lignes et les tranchées» par les enfants des écoles de la commune et diffusé lors des cérémonies du 11 novembre.

Du 20 septembre au 31 octobre

Exposition «Femmes Debout» - Les Femmes pendant la guerre 1914 – 1918. Bibliothèque de Macot La Plagne - chef lieu.

Horaire d'ouverture : Mardi 10h-12h - Mercredi/vendredi/samedi : 16h30-18h30

A partir du 05 novembre

Exposition «Cent portraits pour un centenaire» - Les soldats Macôtains pendant la guerre

Bibliothèque de Macot La Plagne - chef lieu.

Horaire d'ouverture : Mardi 10h-12h - Mercredi/vendredi/samedi : 16h30-18h30

Mercredi 07 novembre à 20h00

Soirée Conférence à la bibliothèque de Macot La Plagne Chef lieu - Thème : Armistice 1918, l'heure du bilan

Animée par Pierre Ougier Simonin, Roland et Maryse Broche.





DIMANCHE 11 NOVEMBRE



9h00 Valezan

Dépôt de Gerbe
Discours de monsieur le maire et du président des anciens combattants
La Marseillaise
Lecture des enfants
Chant des enfants et de la chorale de La Côte d'Aime

Exposition à l'église : objets, affiches, photos d'époque et diffusion du film «entre les lignes et les tranchées» réalisé par les enfants de La Plagne Tarentaise

10h00 La Côte d'Aime

Dépôt de Gerbe
Discours de monsieur le maire et du président des anciens combattants
La Marseillaise
Lecture de lettres
Chant des enfants et de la chorale de La Côte d'Aime

Exposition à la salle des fêtes : objets, affiches, photos d'époque et diffusion du film «entre les lignes et les tranchées» réalisé par les enfants de La Plagne Tarentaise

11h00 Bellentre

Rendez vous devant l'Arbre de la liberté
Dépôt de Gerbe au monument aux morts
Discours de monsieur le maire et du président des anciens combattants
Lecture de lettres et de textes par les enfants
La Marseillaise
Chant des enfants

Exposition à la salle des fêtes : objets, affiches, photos d'époque et diffusion du film «entre les lignes et les tranchées» réalisé par les enfants de La Plagne Tarentaise

12h00 Macot La Plagne

Dépôt de Gerbe
Discours de monsieur le maire et du président des anciens combattants
La Marseillaise
Lecture de lettres et de textes par les enfants
Chant des enfants, accompagnés de la chorale des aînés d'Aime et de Macot et de l'harmonie d'Aime
Présence des pompiers, des gendarmes et des mémoires militaires de Tarentaise.

Exposition à bibliothèque : «Cents portraits pour un centenaire» - Les soldats Macôtains pendant la guerre et diffusion du film «entre les lignes et les tranchées» réalisé par les enfants de La Plagne Tarentaise

Les associations des anciens combattants, les enfants, les aînés, les élus vous donnent rendez-vous le 11 novembre pour une commémoration pleine d'émotion.

Pour les personnes intéressées pour assister à l'ensemble des cérémonies, une navette sera mise en place. Inscription auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.71.52 ou à l'accueil des 4 communes déléguées avant le 06 novembre 2018.

Programme sous réserve de modifications éventuelles à venir

Cet automne... dans nos bibliothèques

Bébé lecteur

Jeudi 18 octobre à 10h

Bibliothèque de Macot chef-lieu
Bébé lecteurs autour de l'instant lecture de Savoie
Biblio « Malika Doray - Tout un monde »
Prochaine séance : 22 novembre et 20 décembre

Une montagne de livres

Vendredi 19 octobre à 18h

Bibliothèque de Macot chef-lieu
Groupe lecteur

Mois du film documentaire

Samedi 3 novembre à 18h30

Bibliothèque de Macot chef-lieu
Projection du film : « Home sweet home » Nadine Naous filme avec tendresse et inquiétude, son père directeur d'une école laïque à Beyrouth. L'école est au bord de la faillite mais le père ne baisse jamais les bras « Il faut rester debout et fort. Si tu es faible, tu es écrasé ». Le film sera suivi d'un goûter libanais.

Conférence sur la guerre

14/18

Mercredi 7 novembre à 20h00

Bibliothèque de Macot chef-lieu
En présence de Pierre Ougier Simonin

Soirée spectacle-contes

Vendredi 16 novembre à 20h00

Salle des fêtes de la Côte d'Aime
«Contes des origines» de la Compagnie Dryages gratuit, spectacle famille à partir de 3 ans.
Durée 45 minutes.

Escape Games

Samedi 1er décembre à 14h00

Bibliothèque de Macot chef-lieu
« Alice au pays des Merveilles »
Tentez votre chance face à la Reine de Cœurs et surtout, ne perdez pas la tête !
Inscription auprès de Philippa et Jérémy au 04.79.09.73.76

Croq' histoire

Vendredi 7 décembre - 9h30 à 11h

Bibliothèque de La Côte d'Aime

Du théâtre...

A Macot chef lieu

Pièce de théâtre

Samedi 08 décembre

Salle polyvalente de Macot chef-lieu
«Un nouveau départ»
Une comédie d'Antoine Rault - mise en scène par Vincent Marrillet
Compagnie Acamtare
Réservez votre date ! Entrée gratuite

Brûlage des déchets verts

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets verts. Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Différents polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé.

Pour rappel :

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures

Que faire de ses déchets verts ?

Différentes solutions existent :

- Le broyage des végétaux
- Il est possible de déposer les déchets verts en déchetterie
Horaires d'ouverture de la déchetterie de Valezan :
horaires été (jusqu'à mi-décembre): lundi au samedi 9h30-12h et 13h30-18h00
horaires hiver (à partir de mi-décembre) : lundi au vendredi : 13h30-17h30
- Ou de les utiliser en paillage ou en compost collectif ou individuel (renseignements auprès de la communauté de communes des Versants d'Aime)

En cas de non-respect de l'interdiction :

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Repas et Goûter des Aînés

Bellentre : Dimanche 18 novembre à 12h00 - salle des fêtes

La Côte d'Aime : Dimanche 25 novembre à 14h00 - salle des fêtes

Macot La Plagne : Le repas des aînés aura lieu le dimanche 02 décembre à 12h00 à la salle polyvalente de Macot chef-lieu. A partir de 60 ans
Inscription en mairie avant le 22 novembre 2018.
Possibilité de transport.

Animation musicale - Chant et accordéon Christophe Favre.

Valezan : Dimanche 9 décembre à 12h00 à l'auberge de Valezan - Inscription auprès de l'accueil de la mairie de Valezan

Collecte des encombrants

Chaque année, la communauté de communes Les Versants d'Aime organise le ramassage des encombrants sur chaque commune du territoire intercommunal. La collecte se déroulera le jeudi selon le planning ci-dessous Le dépôt devra être fait le mercredi. Il est donc demandé aux usagers de bien vouloir sortir les encombrants uniquement la veille du jour de collecte prévu sur leur secteur. Le volume est d'environ 1m3 par habitation.

Cette opération annuelle a pour objectif de permettre aux habitants qui rencontrent des difficultés pour se rendre en déchetterie de se débarrasser de leurs objets volumineux.

Jeudi 08 novembre : haut de la Côte d'Aime et Valezan

Jeudi 15 novembre : bas de la Côte d'Aime

Jeudi 22 novembre : Bellentre, Macot chef-lieu